

Le Mot du Maire



L'heure de la rentrée a sonné et toute l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour assurer les missions qui lui incombent et répondre au mieux aux attentes du plus grand nombre. Des travaux d'entretien et d'équipement ont été réalisés aux écoles, mais aussi sur les bâtiments et lieux publics (Foyer d'Accueil et d'Animation, Voirie...). Le fleurissement a une nouvelle fois été à la hauteur de nos ambitions. Le panel d'animations municipales et associatives, très varié, a su déplacer les foules.

Une fois de plus, le problème de la ressource en eau de la commune a été une de nos préoccupations majeures. Face à la pénurie d'eau, des arrêtés de restriction de consommation ont été pris durant l'été. Ces mesures se sont malheureusement révélées insuffisantes et la commune de Maurs s'est vue dans l'obligation de procéder à des coupures nocturnes pendant une semaine, fin août. Je remercie les maursoises et les maursois pour leur compréhension. La démarche engagée auprès du Conseil Général, en concertation avec les autres communes du Canton avance. Elle permettra d'engager des études hydrogéologiques et de proposer une alternative à moyen terme.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Christian ROUZIERES
Maire de Maurs

LA GESTION DE L'EAU - Préoccupation majeure de l'été

Comme l'a souligné le Maire dans son édito, la pénurie d'eau sur la commune a été pour chacun d'entre nous, la préoccupation majeure de l'été. Les élus et les agents municipaux étaient attentifs à l'évolution journalière du niveau d'eau. Un premier arrêté de restriction de consommation d'eau a été pris le 20 juillet. Face à l'absence de précipitations et à la baisse progressive et continue du niveau d'eau, un deuxième arrêté plus restrictif a été pris, incluant l'interdiction d'arroser les jardins.

Malgré ces mesures drastiques, le château d'eau de la Roumiguière, alimentant la ville en eau a vu son niveau baisser dangereusement. En effet d'un niveau moyen de 5 mètres, il est passé le 20 août à 4,45 mètres pour tomber le lundi 23 août à 2,73 mètres. A l'approche de ce seuil critique, les élus ont pris la décision qui s'imposait, à savoir de réaliser des coupures nocturnes sur le réseau d'eau (de 22h00 jusqu'à 6h00 du matin), afin de reconstituer les réserves. Force est de constater que ces mesures sont efficaces car en peu de temps les réserves en eau ont retrouvé leur niveau moyen.



D'autres mesures moins visibles, mais qui ont également joué leur rôle ont été prises : à partir du 20 juillet, l'alimentation en eau de la campagne maursoise a été basculée sur le réseau de Quézac géré par la SAUR. Pendant la période critique, la commune a tenté de se procurer de l'eau auprès de la commune de Bagnac pour le remplissage du Château d'eau. Cette mesure trop peu efficace, a été abandonnée.

Suite aux nombreuses interrogations de certains administrés, nous rappelons que les fontaines de Maurs fonctionnent en circuit fermé, que l'arrosage des fleurs se fait avec de l'eau de la source « la Timbarde » et que l'eau de la rivière est utilisée pour l'arrosage du Stade. La municipalité est bien consciente des désagréments engendrés par ces mesures notamment pour certains établissements spécialisés. Elle remercie les maursois pour leur compréhension.

ABBATIALE SAINT-CESAIRE

La vieille dame se fait belle !

Les maursois sont fortement attachés à l'Abbatiale Saint-Césaire, monument historique, situé en plein cœur de la ville. L'église Saint-Césaire de Maurs, fait partie de l'ancienne abbaye bénédictine fondée au Xe siècle. L'édifice actuel est constitué d'une large nef unique du XIVe siècle précédée d'un clocher porche et flanquée de chapelles XVe et XVIe. Quelques vestiges de l'ancien édifice roman sont encore visibles près de la chapelle Saint-Césaire. Le portail à voussures du XVe fut inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1927. L'église dans sa totalité, fut classée Monument historique en 1970.

Au regard des représentations anciennes qui sont parvenues jusqu'à nous, l'édifice présente aujourd'hui un aspect très altéré au niveau des maçonneries, toitures et baies. Les travaux projetés se feront dans la continuité des travaux déjà réalisés, visant à la conservation et à une meilleure présentation de l'édifice.

La commune a entamé depuis quelques années, la restauration du bâtiment. **Le programme à venir constitue la dernière tranche de travaux** (8 lots attribués aux entreprises). Il concerne plus précisément la restauration des façades et des toitures du clocher, ainsi que la mise en sécurité de ses planchers intérieurs et la remise en état du beffroi et de l'horloge.

La municipalité travaille depuis deux ans à la réactivation de ce projet, engagé avant 2001, mais laissé en sommeil. Le retard pris dans sa réalisation par l'ancienne municipalité se traduit concrètement par une augmentation du coût global du projet de 15% et d'aides de l'Etat qui ont failli être perdues. Monsieur le Maire a dû intervenir auprès des co-financeurs afin de conserver les enveloppes financières octroyées. Au vu de cette augmentation, la commune a réalisé des demandes de subventions complémentaires auprès des financeurs déjà sollicités à savoir : l'Etat, la Région, le Département.

Financement :

Le Coût Total prévisionnel du projet s'élève à 498 000 € H.T. La commune de Maurs, participera au financement de l'opération en fonction des subventions attribuées. Les participations attendues sont les suivantes :

ETAT - Direction Régionale des Affaires Culturelles -Subvention accordée -Subvention complémentaire demandée	210 000 € H.T 50 % du surcoût
CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE (au titre du Patrimoine Architectural) -Subvention accordée	42 000 € HT
CONSEIL GENERAL DU CANTAL -Subvention accordée -Subvention complémentaire demandée	63 000 € H.T 15 % du surcoût

SAINT-CESAIRE REPORTE SON VOYAGE A L'ETRANGER

La commune de Maurs avait été sollicitée par deux musées Américains et un musée Anglais pour que « notre » Buste Saint-Césaire participe à une série d'expositions de fin 2010 à fin 2011. Le conseil municipal en concertation avec le Père Selves, a pris une délibération favorable à ce voyage qui nous semblait porteur de renommée pour notre commune et notre région.

La fragilité de l'oeuvre, ses déplacements antérieurs assez récents ont conduit le Ministère des Affaires Culturelles à émettre les plus extrêmes réserves quant à cette très longue absence et à ce voyage compliqué. Ce n'est donc pas cet automne, mais peut-être courant 2011, que le Buste sera présenté à l'une de ces expositions.

Certes cette statuare appartient à la communauté Maursoise, mais aussi du fait de son inscription au répertoire national du patrimoine, à tous les français. La commune a besoin de l'aide et des conseils des experts, pour permettre à ce patrimoine d'être préservé et valorisé. Nous prenons donc en compte par prudence et respect de l'oeuvre, les conseils des autorités compétentes.

La patience des riverains bientôt récompensée !

Le Projet Global d'aménagement du secteur de l'Oratoire (aménagement complet d'une des entrées de ville) touche à sa fin. La première tranche des travaux, qui concernait la réfection du réseau d'eau potable, l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone est achevée.

Les raccordements aux différents réseaux, la réfection de certains murs de soutènement et l'enlèvement des anciens poteaux électriques sont en cours. Le mini giratoire est en place et la borne est prête à être implantée sur l'aire d'accueil réservée aux camping-cars récemment nommée « Place de Ravageur ».



La Voirie : dernière tranche des travaux.

Les travaux de voirie concernent la réfection du revêtement, la création de trottoirs, la mise place de ralentisseurs et d'allées piétonnes matérialisées par différentes couleurs.

La voirie est déjà réalisée aux endroits où les travaux d'enfouissement des réseaux n'étaient pas nécessaires. Les travaux restant sont en cours d'achèvement sur l'ensemble du secteur et devraient se terminer en novembre 2010, si les conditions climatiques le permettent.



DU COTE DES LOTISSEMENTS...

LOTISSEMENT LE CAMP

Les lots du Camp trouvent progressivement des acquéreurs : sur 11 lots, 6 ont été vendus au prix de 25 € le m². Restent disponibles à la vente les lots n° 2, 3, 4, 9 et 10. La commune de Maurs avait réservé 3 lots au titre du Pass Foncier, dispositif dont le principe visait à faciliter l'accès à la propriété pour les ménages. A ce jour, un foyer maursois a pu en bénéficier (aide de la commune, aide de l'Etat et prêt à taux bonifié). Ce dispositif s'achèvera au 31 décembre 2010.

L'unique rue desservant le lotissement sera dénommée « Rue du Graverie » en référence au nom du ruisseau voisin.

LOTISSEMENT LE CONTE

Ce lotissement comprend 18 lots d'une superficie allant de 635 à 950 m². **Ces lots sont proposés à la vente au prix de 31 € le m².** A ce jour la commune enregistre 5 ventes et 3 réservations. Sont vendus les lots 7, 12, 13, 17 et 18. Sont réservés les lots 8, 11 et 16. Les autres lots sont disponibles à la vente.

Pour l'extension du lotissement, en harmonie avec le reste du quartier, ce sont des noms de fleurs qui ont été choisis « Rue des Aubépines » et « Impasse des Myosotis ».

La rue des Hortensias et la place du Conte, à proximité immédiate de l'extension ont été réhabilitées : une réfection de la chaussée et des trottoirs a par ailleurs été réalisée.



Dénomination des Rues :

Bien que les dénominations des rues aient été choisies, celles-ci ne pourront être utilisées librement par les riverains qu'à compter du 1er Janvier 2011, une fois les démarches administratives validées.

LES INVESTISSEMENTS SE POURSUIVENT AUX ECOLE PUBLIQUES

Optimisation du fonctionnement des Écoles publiques

De part l'évolution des programmes scolaires, les effectifs fluctuants selon les années, l'école d'aujourd'hui est amenée à faire preuve d'adaptabilité et de souplesse. Les élus et l'équipe éducative l'ont bien compris et se sont engagés sur le chemin de cette évolution afin d'optimiser les conditions de travail et de vie en communauté, pour donner aux enfants, toutes les chances de réussite dans leurs apprentissages.

Suite à cette concertation, la disposition des locaux a été modifiée. Ils ont été redistribués, afin d'en optimiser le fonctionnement.



De nombreux changements ont déjà été opérés dès cette rentrée scolaire, à savoir :



-La salle de cantine a été agrandie, elle est désormais commune aux élèves de l'école élémentaire et à ceux de l'école maternelle. Cette nouvelle salle a été entièrement rénovée, le revêtement de sol et la peinture murale ont été refaits, avec des couleurs vives qui plaisent aux enfants.

-La salle de l'école maternelle ainsi libérée a retrouvé sa fonction de salle de psychomotricité et sert également à la garderie.

-La salle de classe des CE2 / CM1 est désormais située à l'étage du bâtiment du primaire.

-La salle du Cours Préparatoire a également été rénovée (revêtement de sol et peinture murale).

La commission Vie Scolaire a engagé une réflexion sur les aménagements à mettre en œuvre en 2011. Ces travaux de valorisation de l'école de la République représentent une des priorités de la municipalité.

La rentrée 2010-2011 en quelques mots ...

- Les effectifs sont stables : 86 élèves à l'école élémentaire et 63 à l'école maternelle.
- Suite au départ de Monsieur Kholi, Madame Gazal a pris la direction de l'école élémentaire pour un an.
- Une nouvelle institutrice a été nommée à son premier poste en remplacement de Monsieur Kholi. Elle a en charge la classe de CM2.
- **Monsieur le Maire et la 1ère Adjointe, Mme Delort, ont rendu visite aux petits écoliers et aux enseignants pour prendre le pouls de cette rentrée 2010/2011.**



PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Vers une vision à long terme de l'évolution du territoire de la commune

Le Plan d'Occupation des Sols tel qu'il a été approuvé en décembre 2000, ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Cette inadéquation rend nécessaire une redéfinition de l'affectation des sols et donc de l'espace communal. Le Plan d'Occupation des Sols tel que nous le connaissons n'existera plus, il sera remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

C'est un outil qui définit et règle l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal. Il concerne toutes les parcelles, publiques ou privées. Il détermine notamment les droits à construire et les conditions d'évolution attachées à chaque zonage de la commune. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation du sol, comme par exemple les permis de construire. C'est un document juridique qui s'impose à tous, particuliers et administrations. Il donne une vision à long terme (10 ans), de l'évolution du territoire de la commune, notamment au niveau démographique.

Son élaboration se fait en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux : habitants, associations locales et toutes autres personnes concernées. Ainsi une enquête agricole sollicitée par la commune auprès de la Chambre d'Agriculture a été réalisée et le bilan sera rendu au printemps (2011). Les agriculteurs ont été consultés par le biais d'une réunion collective et/ou d'un entretien individuel. **Dans le cadre de cette concertation ouverte à toute la population maursoise**, un registre de concertation est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie. Dans ce cahier, les maursois peuvent suggérer et proposer leur projet de développement personnel sur le territoire de la commune pour les années à venir (nouvelle implantation d'entreprise, d'habitation par exemple...).

La commission Urbanisme prendra régulièrement connaissance du contenu de ce registre pour en débattre. Elle reprendra éventuellement les suggestions intéressant l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

JARDINS FAMILIAUX

Cela fait maintenant un an qu'a été mis en place sur Maurs, la possibilité d'exploiter des jardins familiaux. La municipalité a mis à la disposition de quelques maursois (sous certaines conditions) des parcelles de terrain, dont l'exploitation est réservée à un usage personnel. Quatre parcelles ont été travaillées par des novices et des jardiniers plus confirmés. Nous sommes allés à la rencontre d'un d'entre eux pour recueillir ses impressions. Madame Planade a bien voulu répondre en toute simplicité à nos questions et nous l'en remercions.



Quelles sont les raisons qui vous ont incitée à réserver l'une des parcelles mises à disposition par la municipalité ? En grande partie le fait que le potager est un endroit convivial, qui vous incite à sortir de chez vous en ayant un but précis. C'est une activité de plein air à part entière, qui procure de la bonne fatigue et vous libère des tracas du quotidien.

Cette année d'exploitation vous a-t-elle satisfaite ? Le bilan est plutôt positif. Le fait d'être novice en la matière ne m'a pas empêchée de réaliser une récolte honorable, de préparer l'hiver en réalisant mes propres conserves, ce qui représente également, il faut le souligner une économie financière non négligeable.

De manière plus générale, que pensez-vous de cette initiative ? C'est une bonne expérience. Le terrain est fourni et préparé, l'eau est mise à disposition. En contrepartie, seule une caution de 10 € est demandée pour l'année, ainsi que le respect du règlement d'usage. Le Truel est un endroit protégé, chacun a sa clef. Les gens apprécient et se sentent un peu privilégiés par rapport à certains jardins familiaux existant sur d'autres communes.

Une nouvelle année commence, allez-vous renouveler l'expérience ? Oui, je suis partante. C'est un loisir sain, qui permet de se libérer l'esprit : une expérience positive à poursuivre sans aucune hésitation !

LES BREVES

Certains thèmes seront repris plus en détail dans le Bulletin Municipal de Janvier 2011

• **Le nouveau Chef des Services Techniques** a pris ses fonctions le 1^{er} Octobre 2010. Agent en détachement de la DDT d'Eure et Loire, Monsieur Jean-François DELCLAUX vient d'être promu au grade de Contrôleur Territorial des Travaux. Sa mission principale relève de l'encadrement de l'ensemble des agents des services techniques : gestion des plannings, suivi des travaux sur le terrain, conseils techniques sur les projets et leur réalisation.

• **L'Inauguration du centre de secours de Maurs** s'est déroulée le 2 octobre 2010. Cette cérémonie faisait suite aux travaux d'extension et de réaménagements du centre. La commune a participé financièrement à cette rénovation, car elle est toujours propriétaire d'un logement réservé à un pompier volontaire.

• **C'est également la rentrée** pour les Conseillers Jeunes qui ont repris le rythme des réunions et voient leurs projets avancer.

• **Les calendriers des manifestations associatives**, des animations de la bibliothèque municipale et des conférences sont arrêtés et viennent d'être édités. Ils sont consultables sur le Site Internet de la commune dans la rubrique « Calendrier des Manifestations ». Celui des animations associatives est également disponible au format papier sur simple demande à l'accueil de la mairie.

• **Les salles communales** : le planning du gymnase a été établi, les règlements d'utilisation des salles ont été actualisés. Ces documents seront consultables sur le Site Internet de la commune.

RETOUR SUR LES ANIMATIONS

Les animations diverses et variées qui ont rythmé l'été 2010 à Maurs ont connu un vif succès. Chaque animation a trouvé son public. Une mention spéciale pour le 13 juillet au domaine du Fau où Spectacle Pyrotechnique et Marché de Pays ont conquis un public fidèle et chaque année plus nombreux.

Le service Animation et la Commission Culture, travaillent actuellement à la réalisation du bilan moral et financier.

A Maurs, l'Automne n'est pas synonyme de période creuse ! Bien au contraire, l'arrière-saison accueille trois manifestations très attendues. Le Forum des Associations marque la rentrée. Les Rencontres des Métiers de l'Artisanat d'Art sont devenues l'évènement incontournable de l'automne. En suivant, une dégustation de châtaignes et de jus de pommes est également organisée par la municipalité dans le cadre de la semaine du goût. Cette édition 2010 a été marquée par une nouveauté : un échange de savoirs culinaires avec la dégustation de recettes familiales à base de pommes et/ou châtaignes. Là encore, le public a répondu présent.

Pour Tout contact
Mairie de Maurs - BP 32 - 15600 MAURS
Tél. 04 71 49 00 32 Fax : 04 71 49 00 81
email : mairie@ville-maurs.fr
Site Internet : www.ville-maurs.fr

Publication : Mairie de Maurs
Directeur de Publication : Christian ROUZIERES
Directrice de la Rédaction : Jeanine HERCOUET-TESTA
Ont participé à la rédaction : Les membres de la Commission Communication, Relations extérieures.
Maquette : Virginie CESANO
Impression : I2S IMPRIMERIE- Aurillac
Tirage : 1250 exemplaires - **Dépôt légal** : Mai 2008